COMMISSION DE PRÉVENTION, D'ÉTHIQUE ET DE VALORISATION

REUNION DU 22 Février 2024 **PROCES VERBAL N° 3**

Personnes présentes : M. BAUDOIN Gilles, M. BERTAUD Jean-Luc, M. MAZURIE James, Mme SARRAZIN Claire

Personnes excusées : M. DELAVAUD Bernard, M. LAMARQUE Dominique, M. LIAIGRE Alain, M. PRUNIER Jacky, M. GUIGNARD Daniel, M. LACROIX Pierre, M. MALEN Jérôme, M. PARNAUDEAU Romain

Objet de la réunion : Echange de mails entre les deux présidents des clubs suivants, l'Ex-Tension Futsal Echiré et L'Etoile Sportive de Niort 1919.

Personnes présentes pour chaque club :

- M. PIED Benjamin, représentant le président du club de l'Ex-Tension Futsal Echiré
- M. BRUNEAU Olivier, représentant le président du club l'Etoile Sportive de Niort 2019

Rappel des faits :

Suite à une rencontre Futsal qui a eu lieu le 15 janvier 2024 entre son club l'Ex-Tension Futsal Echiré et celui de l'ES Niort, le président, David Badet, a rédigé un mail pour se plaindre de « comportements dangereux… », « d'une faute grossière ...sanctionnée d'un carton jaune complaisant... », sur un de leur joueur, mail qui a été diffusé à l'ensemble des clubs évoluant dans la même compétition. Le président du club adverse, Djilali Benhamou, a fait réponse à ce mail en exprimant son souhait de faire « condamner des propos mensongers ».

Début de la réunion : 18.30.

M. Mazurie ouvre la séance par une lecture des différents rapports mis à la disposition de la commission éthique. Pour avoir une vision plus claire de la situation et du contexte, la parole est donnée aux deux représentant des clubs pour expliciter l'objectif de cet échange par mail.
M. PIED s'exprime en premier et met en avant l'argument suivant : son président a rédigé et diffusé ce mail pour souligner les problèmes de sécurité soulevés par cette rencontre. Il a été lui-même blessé au dos, blessure qui ne l'a néanmoins pas empêché de reprendre le match et qui à ce jour n'a pas eu de conséquences médicales plus importantes.
M. BRUNEAU s'exprime à son tour et explique que la réponse envoyée par son club a été rédigée dans le but de rectifier une situation qu'il qualifie de la façon suivante : « notre club a été sali », d'autant plus que le mail a été diffusé à l'ensemble des autres clubs. Après échanges avec les membres de la commission, il s'avère que le ressenti et l'interprétation de chacun restent opposés. Néanmoins, chacune des parties présentes termine son intervention par une volonté commune de poursuivre à l'avenir des rencontres sportives dans un climat sain et sécurisé.
M. Mazurie profite de cette réunion pour rappeler qu'une convention entre le procureur de la République et le district a été signée pour lutter contre les discriminations et certains comportements.

M. PIED et M. BRUNEAU quittent la réunion. Les membres de la commission éthique échangent alors entre eux sur les rapports reçus et les interventions des deux représentants des clubs.

En conclusion, après audition des représentants des deux clubs, la commission rappelle et met en garde sur l'importance de ne pas diffuser de messages par mail ou sur les réseaux sociaux afin de ne pas envenimer des tensions ayant eu lieu au cours de rencontres. Toute remarque, toute réflexion, doit d'abord et uniquement être adressée aux instances compétentes du district qui prendront ensuite les décisions qui s'imposent. De plus, une situation, quelle qu'elle soit, ne doit pas non plus être un prétexte pour réactiver de façon plus ou moins directe d'anciens griefs personnels.
La commission prévention- éthique restera attentive au respect de ces consignes.

Fin de la séance : 19.30

Le président	**La secrétaire**
James Mazurie	**Claire Sarrazin**